

1. Transmission des résultats

Les résultats des tournois Vétérans doivent être communiqués à Philippe Wauthion ainsi qu'au Président de la Commission des Vétérans, dans un délai maximum de 48 heures suivant la fin du tournoi.

2. Rapport du juge-arbitre

Le juge-arbitre de chaque tournoi Vétérans est tenu de mentionner dans son rapport transmis au CPH :

- La liste des joueurs absents, qu'ils aient prévenu de leur absence ou non.
- La liste des joueurs ayant abandonné la compétition après l'avoir débutée, que cet abandon intervienne durant la phase de poules ou lors des matchs de classement.

Ces informations sont indispensables pour assurer le suivi des participants et permettre l'application des dispositions réglementaires.

3. Sanctions en cas d'abandon

Tout joueur Vétérans qui interrompt sa participation après avoir débuté le tournoi, sans motif grave justifiant son abandon, s'expose aux sanctions suivantes :

1. Pénalité sportive : retrait des points en suivant le R.S.
2. Sanction financière : amende forfaitaire en suivant la liste des amendes.
3. Classement : le joueur ne sera pas classé à l'issue du tournoi concerné.
4. Suspension : le joueur sera exclu des deux prochains tournois Vétérans par la Commission des Vétérans.

Exception : les situations exceptionnelles ou les motifs graves dûment justifiés pourront être examinés par la Commission des Vétérans.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

4. Suivi des suspensions

Les juges-arbitres sont tenus de signaler par courrier électronique et dans les meilleurs délais au Président de la Commission des Vétérans du CPH tout abandon survenu après le début d'un tournoi.

Cette communication permettra à la Commission de tenir à jour une liste des joueurs suspendus et de veiller au respect des sanctions lors des tournois suivants.

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

